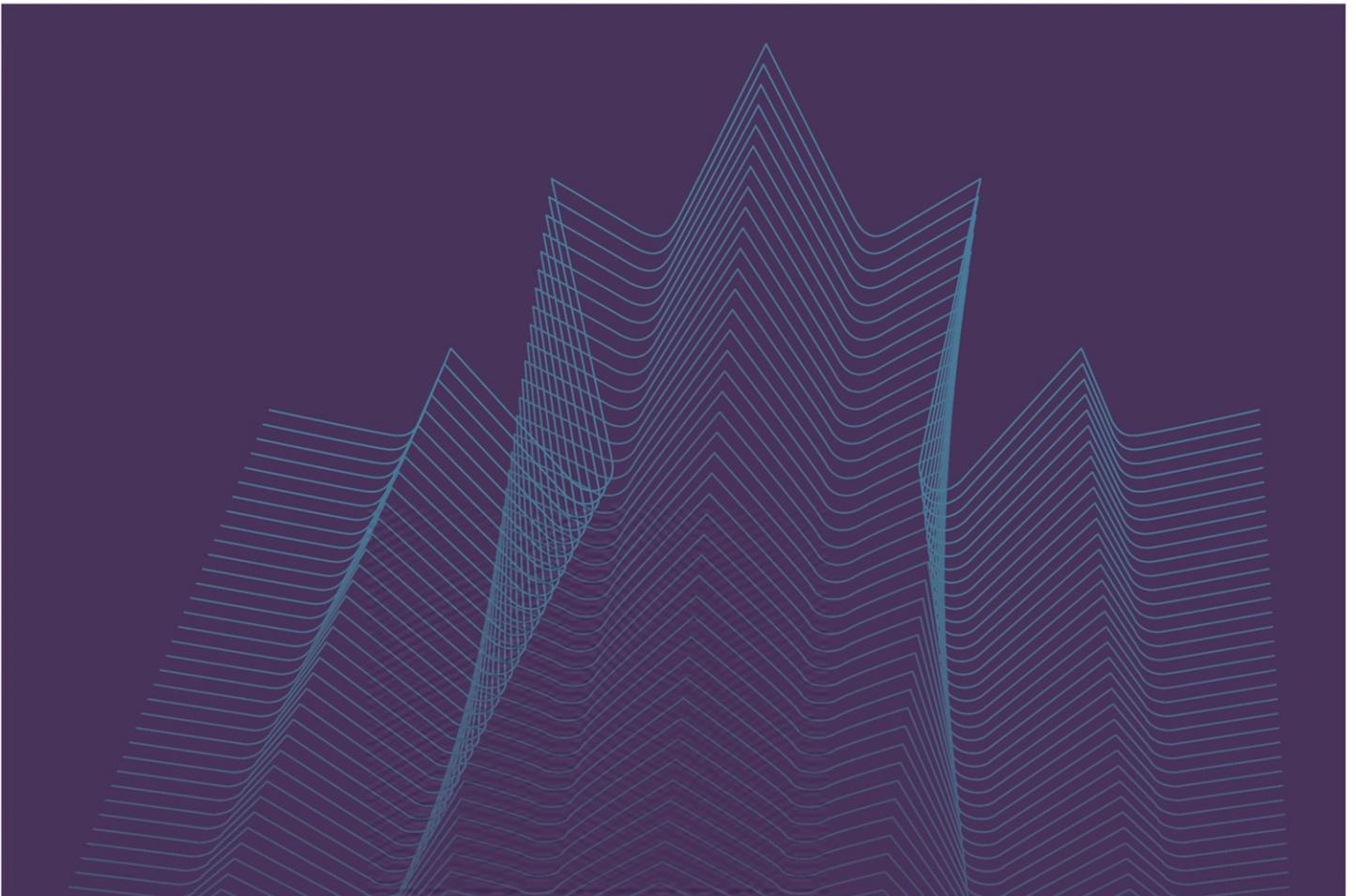




États financiers (Non audités)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024



Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2024 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'École de la fonction publique du Canada (l'École). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'École. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur les résultats de l'École concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada* et aux autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'École sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques et les porter à un niveau raisonnable, et il est fondé sur un processus continu qui vise à cerner les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés qui y sont associés, et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2024 a été réalisée conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés dans l'annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers.

Les états financiers de l'École n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Version originale signée par :

Wendy Bullion-Winters
Présidente par intérim

Wendy Bullion-Winters
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 9 septembre 2024

École de la fonction publique du Canada

État de la situation financière (non audité)

Au 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	11 923	9 372
Indemnités de vacances et congés compensatoires	4 205	4 416
Avantages sociaux futurs (note 6)	1 539	1 679
Autres passifs	-	1
Total des passifs	17 667	15 468
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	11 869	6 545
Débiteurs et avances (note 7)	2 548	3 802
Total des actifs financiers	14 417	10 347
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 7)	(2 004)	(2 187)
Total actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(2 004)	(2 187)
Total des actifs financiers nets	12 413	8 160
Dette nette ministérielle	5 254	7 308
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	1 876	1 540
Immobilisations corporelles (note 8)	7 049	7 925
Actifs incorporels achetés (note 9)	5	-
Total des actifs non financiers	8 930	9 465
Situation financière nette ministérielle	3 676	2 157

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Version originale signée par :

Wendy Bullion-Winters
Présidente par intérim

Wendy Bullion-Winters
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 9 septembre 2024

École de la fonction publique du Canada

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2024	2023
	Résultats prévus	Réel	Réel
Charges			
Services d'apprentissage	69 448	88 080	75 412
Services internes	23 149	33 399	28 755
Total des charges	92 597	121 479	104 167
Revenus			
Vente de biens et services	6 723	21 601	11 008
Autres revenus	-	10	2
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(4)	-
Total des revenus	6 723	21 607	11 010
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	85 874	99 872	93 157
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		79 127	75 827
Variations des montants à recevoir du Trésor		5 324	2 318
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)		17 078	15 961
Transfert d'actifs à d'autres ministères (note 11)		(138)	(433)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(1 519)	(516)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		2 157	1 641
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		3 676	2 157

Information sectorielle (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

École de la fonction publique du Canada

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
	Réel	Réel
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(1 519)	(516)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 200	1 791
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 951)	(1 730)
Éléments transférés à d'autres ministères gouvernementaux	(108)	(216)
Dépréciation d'immobilisations corporelles	(17)	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(876)	(155)
Variation due aux charges payées d'avance	336	63
Variation due aux actifs incorporels achetés	5	-
Diminution nette de la dette nette ministérielle	(2 054)	(608)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	7 308	7 916
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	5 254	7 308

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

École de la fonction publique du Canada

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	99 872	93 157
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	(1 951)	(1 730)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(17 078)	(15 961)
Dépréciation d'immobilisations corporelles	(17)	-
Amortissement des actifs incorporels achetés (note 9)	(3)	-
Transfert d'actifs à d'autres ministères (note 11)	138	433
Variations de l'état de la situation financière		
Diminution des débiteurs et avances	(1 071)	208
Augmentation des charges payées d'avance	336	63
Augmentation des créditeurs et charges à payer	(2 551)	(2 270)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	211	194
Diminution des avantages sociaux futurs	140	158
Diminution des autres passifs	1	-
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	78 027	74 252
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	1 200	1 791
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(108)	(216)
Acquisition d'actifs incorporels achetés	8	-
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	1 100	1 575
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	79 127	75 827

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le 1er avril 2004, des modifications à la *Loi sur le Centre canadien de gestion* ont été adoptées et l'organisation a reçu le nouveau nom d'École de la fonction publique du Canada (l'École). En vertu de la loi modifiée, maintenant intitulée *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*, l'École poursuit le mandat de l'ancienne organisation en tant qu'établissement public, selon un mandat élargi. L'École relève du président du Conseil du Trésor et ministre du Gouvernement numérique.

L'École a une seule responsabilité essentielle qui est : "L'apprentissage commun dans la fonction publique".

L'École a été créée pour faire en sorte que les employés de ses ministères clients dans l'administration publique centrale fédérale aient les compétences et les connaissances communes pour servir la population canadienne de la manière la plus efficiente et la plus efficace possible. À cette fin, l'École continue d'offrir un programme de cours substantiel, cohérent et axé sur les compétences et les connaissances clés qu'exige une fonction publique dynamique en constante évolution qui doit sans cesse s'adapter aux besoins des intervenants et des citoyens.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables de l'École énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

L'École est financée principalement par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à l'École ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires.

La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectif intégré au Plan ministériel 2023-2024. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2023-2024.

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

L'École effectue ses opérations au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'École est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'École sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération touche les autorisations de l'École et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que l'École a le droit de prélever sur le Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les revenus sont constitués de revenus provenant de sources non fiscales. Ils comprennent les transactions avec contrepartie où des biens ou des services sont fournis en contrepartie d'une obligation de prestation, et les transactions sans contrepartie où il n'existe pas d'obligation de performance pour la fourniture d'un bien ou d'un service. Ces transactions peuvent être récurrentes ou non récurrentes par nature. Les transactions récurrentes sont considérées comme des activités continues et routinières qui font partie du cours normal des opérations et peuvent être utilisées pour indiquer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à nouveau gagnées au cours des années à venir.

Les revenus non disponibles ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les dettes du ministère. Bien que l'administrateur général du ministère soit censé exercer un contrôle comptable, il n'a pas le pouvoir de disposer des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont gagnés au nom du gouvernement du Canada et sont donc présentés comme une réduction des revenus bruts de l'entité. Les revenus perçus pour le compte du gouvernement sont constitués de la vente de services et de gains sur la vente d'actifs. Ils sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice:

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement, à leur coût estimatif.

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(f) Avantages sociaux futurs

- **Prestations de retraite** : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'École au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de l'École à l'égard du régime. La responsabilité de l'École relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- **Indemnités de départ** : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 8. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 dollars sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens*, des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition, et des actifs incorporels.

Les éléments incorporels achetés sont des ressources économiques non monétaires, identifiables et sans substance physique qui sont acquises dans le cadre d'une opération avec contrepartie conclue dans des conditions de pleine concurrence. Les éléments incorporels achetés excluent les logiciels, qui sont inclus dans les immobilisations corporelles. À compter du 1er avril 2023, le coût d'un élément incorporel acheté est capitalisé comme un actif lorsque le ministère contrôle l'élément incorporel et l'élément incorporel contribue à la capacité du gouvernement de fournir des services et des biens, de générer des rentrées de trésorerie futures ou de réduire les sorties de trésorerie. Les actifs incorporels achetés sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative. Avant le 1er avril 2023, les éléments incorporels achetés étaient passés en charges au fur et à mesure qu'ils étaient engagés.

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(h) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

L'École reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent ou pendant l'exercice en cours, ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats nets des activités de fonctionnement de l'École pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés en vertu du financement octroyé par le gouvernement ou de la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	99 872	93 157
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Revenus	21 607	11 010
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(17 078)	(15 961)
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 951)	(1 730)
Amortissement des actifs incorporels achetés	(3)	-
Dépréciation d'immobilisations corporelles	(17)	-
Diminution des avantages sociaux futurs	140	158
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	211	194
Ajustements des exercices antérieurs	60	76
Dépenses pour mauvaises créances	3	(2)
Diminution (augmentation) des charges à payer non imputées aux autorisations	43	(52)
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	3 015	(6 307)
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 200	1 791
Acquisition d'actifs incorporels achetés	8	-
Augmentation des charges payées d'avance	336	63
Autres ajustements	320	159
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	1 864	2 013
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	104 751	88 863

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (Suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	75 589	68 314
Montants législatifs	40 098	30 939
Total des autorisation fournies	115 687	99 253
Moins :		
Autorisations disponibles pour les années futures	(8 433)	(7 634)
Périmés : Fonctionnement	(2 503)	(2 756)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	104 751	88 863

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de l'École :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Crédoiteurs - autres ministères et organismes	1 902	759
Crédoiteurs - parties externes	7 221	5 469
Total des crédoiteurs	9 123	6 228
Charges à payer	2 800	3 144
Total des crédoiteurs et charges à payer	11 923	9 372

5. Revenus

Le ministère dispose des principaux types de revenus suivants : les droits réglementaires, les revenus divers et les revenus gagnés pour le compte du gouvernement. Les droits réglementaires sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus. Les revenus divers comprennent la location et l'utilisation de biens publics, la vente de biens et de produits d'information, ainsi que d'autres frais et charges. Ils sont comptabilisés lorsque les obligations de prestation sont satisfaites.

Revenus

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Droits réglementaires (opérations avec contrepartie)	21 601	11 008
Gain sur la vente d'actifs non-capitalisés à des tiers	6	2
Autres gains sur les évaluations de change	4	-
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement (opérations avec contrepartie)	(4)	-
Total revenus	21 607	11 010

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2023-2024 s'élève à 6 428 millions de dollars (6 256 millions de dollars en 2022-23). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,02 fois pour 2022-2023) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2022-2023) les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de ré pondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ qui étaient accordées aux employés étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2018, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Les indemnités de départ ne sont pas capitalisées et, conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice	1 679	1 837
Charge pour l'exercice	129	(156)
Prestations versées pendant l'exercice	(269)	(2)
Obligation au titre des prestations constituées – fin de l'exercice	1 539	1 679

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de l'École.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Débiteurs - autres ministères et organismes	333	1 404
Débiteurs - parties externes	2 019	2 206
Avances Comptables	206	205
Sous-total	2 558	3 815
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(10)	(13)
Débiteurs et avances bruts	2 548	3 802
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(2 004)	(2 187)
Débiteurs et avances nets	544	1 615

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des débiteurs des parties externes et des provisions pour créances douteuses utilisées pour refléter leur valeur nette de réalisation.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Débiteurs des parties externes		
Pas en souffrance	2 005	2 187
Nombre de jours en souffrance		
1 à 30	-	5
Plus de 365	14	14
Sous-total	2 019	2 206
Moins: Créances douteuses	(10)	(13)
Total	2 009	2 193

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative du bien, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machinerie et équipement	5 à 10 ans
Autre équipement (y compris les meubles)	5 à 12 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels (y compris les logiciels développés)	3 à 5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée de vie utile de l'amélioration ou la durée du bail, la plus courte de ces périodes étant retenue

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable et sont amorties lorsqu'elles deviennent utilisables.

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Immobilisations corporelles (suite)

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements (a)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2024	2023
Machinerie et équipement	4 335	403	-	-	4 738	3 718	252	-	-	3 970	768	617
Autre équipement (y compris les meubles)	1 239	628	(27)	-	1 840	459	114	(10)	-	563	1 277	780
Matériel informatique	5 773	169	-	-	5 942	4 171	680	-	-	4 851	1 091	1 602
Logiciels (y compris les logiciels développés)	12 768	-	-	-	12 768	11 146	295	-	-	11 441	1 327	1 622
Améliorations locatives	6 818	-	(204)	-	6 614	3 557	610	(96)	-	4 071	2 543	3 261
Actifs en construction	43	-	-	-	43	-	-	-	-	-	43	43
Total	30 976	1 200	(231)	-	31 945	23 051	1 951	(106)	-	24 896	7 049	7 925

(a) À compter du 7 février 2024, l'École a transféré des biens d'améliorations locatives et d'autres équipements d'une valeur comptable nette de 108 milliers de dollars à Services Publics et Approvisionnement Canada (coût de 203 millier de dollars et amortissement de 95 milliers dollars). Un retrait partiel d'améliorations locatives et d'autres équipements d'une valeur comptable nette de 17 milliers de dollars a également été comptabilisée. Ces transferts sont inclus dans la colonne ajustements.

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Actifs Incorporels achetés

Le tableau ci-dessous présente les détails des actifs incorporels achetés du ministère.

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2024	2023
Licences pour la diffusion de médias enregistrés	-	8	-	-	8	-	3	-	-	3	5	-
Total	-	8	-	-	8	-	3	-	-	3	5	-

Les actifs incorporels achetés du ministère ont une durée de vie utile estimative déterminée. Les actifs incorporels achetés sont amortis comme suit :

Catégorie d'actifs incorporels achetés	Méthode et période d'amortissement
Licences pour la diffusion de médias enregistrés	Méthode linéaire sur la période de licence (de 1 à 3 ans)

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Opérations entre apparentés

L'École est apparentée, en vertu du principe de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés comprennent également les personnes qui sont membres des principaux dirigeants ou les membres de la famille proche de ces personnes, et les entités contrôlées par, ou sous contrôle partagé d'un membre des principaux dirigeants ou d'un membre de la famille proche de ces personnes.

L'École conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'École a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relativement aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle de l'École :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Installations	10 274	10 091
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	6 804	5 870
Total des services communs fournis gratuitement par d'autres ministères	17 078	15 961

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle de l'École.

(b) Autres transactions entre apparentés

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Charges	9 551	5 382
Revenus	21 508	10 916

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Transferts de/vers d'autres ministères

L'École a transféré des actifs à d'autres ministères :

- des comptes débiteurs relatifs aux trop-payés de salaire en raison du transfert de ces employés à d'autres ministères et un transfert d'immobilisation à Services publics et Approvisionnement Canada:

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Débiteurs et avances	30	217
Immobilisations corporelles (valeur comptable nette) (note 8)	108	216
Total des actifs transférés	138	433

12. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle de l'École. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables que celles décrites à la note 2. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Services d'apprentissage	Services internes	2024	2023
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	69 355	22 699	92 054	81 851
Installations	7 706	2 568	10 274	10 091
Locations	7 088	2 242	9 330	7 380
Services professionnels et spéciaux	3 354	4 604	7 958	8 400
Amortissement d'immobilisations corporelles	851	1 100	1 951	1 730
Petits équipements et pièces	1 169	93	1 262	1 142
Transports et télécommunication	632	165	797	519
Imprimerie et édition	283	292	575	1 102
Réparation et entretien	1	183	184	225
Services publics, fournitures et approvisionnement	36	50	86	68
Amortissement des actifs incorporels achetés	3	-	3	-
Autres charges de fonctionnement	(2 398)	(597)	(2 995)	(8 341)
Total des charges	88 080	33 399	121 479	104 167
Revenus				
Ventes de biens et services	19 765	1 836	21 601	11 008
Autres revenus	-	10	10	2
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(4)	(4)	-
Total des revenus	19 765	1 842	21 607	11 010
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	68 315	31 557	99 872	93 157